

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 Décembre 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 Décembre 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société SICAV SECURITY pour la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 1 012 913 DT et un résultat de la période de 43 809 DT.

I. – Rapport sur les états financier intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société SICAV SECURITY, comprenant le bilan au 31 Décembre 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de douze mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV SECURITY arrêtés au 31 Décembre 2023, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur :

- La note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société «SICAV SECURITY» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Décembre 2023, 30,42 % de l'actif de la société SICAV Security, soit 10,42 % au-dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 704 763 DT au 31 Décembre 2023, et représente une quote-part de 69,58 % de l'actif de la société SICAV Security, soit 10,42 % au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 01 Février 2024

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna Rachikou

BILAN
ARRETE AU 31-12-2023
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		Note	31/12/2023	31/12/2022
<u>ACTIF</u>				
<u>AC1</u>	<u>Portefeuille Titres</u>		704 763	683 926
a	Action, valeurs assimilées et droits rattachés	4.1	181 553	167 029
b	Obligations et valeurs assimilées	4.2	523 210	516 897
c	Autres valeurs		0	0
<u>AC2</u>	<u>Placements monétaires et disponibilités</u>		308 150	299 307
a	Placements monétaires	4.4	222 227	222 004
b	Disponibilités		85 873	77 303
<u>AC3</u>	<u>Créances d'exploitation</u>		0	0
<u>AC4</u>	<u>Autres actifs</u>		0	0
TOTAL ACTIF			1 012 913	983 233
<u>PASSIF</u>				
<u>PA1</u>	<u>Opérateurs créditeurs</u>	4.6	1 018	1 006
<u>PA2</u>	<u>Autres créditeurs divers</u>	4.7	277	267
TOTAL PASSIF			1 295	1 273
<u>ACTIF NET</u>				
<u>CP1</u>	<u>Capital</u>	4.8	963 914	939 536
<u>CP2</u>	<u>Sommes capitalisables</u>		47 704	42 424
a	Sommes capitalisables des exercices antérieurs		22	32
b	Sommes capitalisables de l'exercice en cours		47 681	42 392
ACTIF NET			1 011 618	981 960
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			1 012 913	983 233

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01-01-2023 AU 31-12-2023
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Note	Période du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/10/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>4.3</u>	9 708	44 343	9 407
-	-	-			
-	Dividendes	-	0	8 924	0
-	Revenus des obligations et valeurs assimilées	-	9 708	35 419	9 407
-					35 311
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>4.5</u>	4 661	17 735	4 006
	Total des revenus des placements		14 369	62 078	13 413
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>4.9</u>	(3 012)	(12 047)	(3 139)
	Revenu net des placements		11 357	50 031	10 274
CH 2	<u>Autres charges</u>	<u>4.10</u>	(289)	(1 946)	(302)
	Résultat d'exploitation		11 068	48 085	9 972
-	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>	-	(282)	(404)	(1 697)
PR 4	-	-			
-	SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		10 786	47 681	8 275
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>	-	282	404	1 697
-	-	-			
-	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>	-	3 392	(5 767)	(9 290)
-	<u>Frais de négociation de titres</u>	-	0	(109)	(63)
-	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>	-	0	1 600	2 520
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 392	43 809	3 139

31 539

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01-01-2023 AU 31-12-
2023
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		Période du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/10/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
AN1	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	14 460	43 809	3 138	31 539
a-	<u>Résultat d'exploitation</u>	11 068	48 085	9 971	44 088
b-	<u>Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</u>	3 392	(5 767)	(9 290)	(18 130)
c-	<u>Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres</u>	0	1 600	2 520	5 684
d-	<u>Frais de négociation de titres</u>	0	(109)	(63)	(103)
AN2	<u>Distributions de dividendes</u>	0	(42 995)	0	(39 724)
AN3	<u>Transactions sur le capital</u>	(6 934)	28 844	(30 995)	(32 330)
a-	<u>Souscriptions</u>	0	376 860	332 052	718 709
-	<u>Capital</u>	0	369 121	322 165	695 234
-	<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	0	(446)	(2 245)	(4 381)
-	<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	0	8 185	12 132	27 857
-	<u>Droits d'entrée</u>	0	0	0	0
-	-				
b-	<u>Rachats</u>	(6 934)	(348 016)	(363 047)	(751 039)
-	<u>Capital</u>	(6 715)	(339 991)	(352 774)	(726 888)
-	<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	63	(31)	3 556	5 772
-	<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	(282)	(7 995)	(13 829)	(29 923)
-	<u>Droits de sorties</u>	0	0	0	0
	Variation de l'actif net	7 526	29 658	(27 857)	(40 515)
AN4	<u>Actif net</u>				
a-	<u>Début d'exercice</u>	1 004 092	981 960	1 009 818	1 022 475
b-	<u>Fin d'exercice</u>	1 011 618	1 011 618	981 960	981 960
AN5	<u>Nombre de Parts</u>				
a-	<u>Début d'exercice</u>	56 654	54 572	56 329	56 389
b-	<u>Fin d'exercice</u>	56 264	56 264	54 572	54 572
	<u>Valeur liquidative</u>	17,980	17,980	17,994	17,994
AN6	<u>Taux de rendement annualisé</u>	5,75%	4,24%	1,48%	3,15%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV SECURITY est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 13 juillet 1998, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 4 octobre 1997.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 16 juillet 1999 sous le n°99.363.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31 Décembre 2023 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV SECURITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SICAV SECURITY ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31 Décembre 2023 un montant de 181 553 DT se détaillant comme suit :

Code ISIN	Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif Net
	Actions	14 820	68 691	135 015	13,35%
TN0007400013	CARTHAGE CIMENT	3 100	5 115	6 123	0,61%
TN0007670011	ICF	70	5 019	4 908	0,49%
TN0003200755	ONE TECH HOLDING	600	4 900	5 310	0,52%
TN0007530017	SAH	600	5 025	4 792	0,47%
TN0001100254	SFBT	5 000	8 186	61 825	6,11%
TN0007440019	TELNET HOLDING	1 400	10 820	10 829	1,07%
TN0007270010	TPR	1900	10 056	9 430	0,93%
TN0003900107	UIB	850	9 560	22 019	2,18%
TN0007720014	UNIMED	1300	10 010	9 779	0,97%
	Titres OPCVM	427	45 136	46 539	4,60%
TN0001700319	CAP OBLIG SICAV	427	45 136	46 539	4,60%
	Total	15 247	113 827	181 554	17,95%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des actions et valeurs assimilées au cours du quatrième trimestre 2023 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01/10/2023	Acquisition	Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins valeurs réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2023
Actions	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
Titres OPCVM	45 136	0	0	0	0	45 136
CAP OBLIG SICAV	45 136	0	0	0	0	45 136
Total	45 136	0	0	0	0	45 136

4.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31 Décembre 2023 un montant de 523 209 DT et se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif Net
	Obligations et Valeurs assimilées				
	<u>Emprunts d'Etat</u>	4 500	362 500	371 996	36,77%
TN0008000515	EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	12 500	12 839	1,27%
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT 22 T2 9.35%	500	50 000	52 049	5,15%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT22 T3 9.35%	500	50 000	51 076	5,05%

TN0008000895	EMP NAT 2021-2 Cat B	2 000	200 000	204 861	20,25%
TNVE955M6R90	EMP NAT 2023 T3 CB 9	500	50 000	51 171	5,06%
Emprunts des sociétés		3 815	146 300	151 213	14,95%
TN0007780067	ABC TUNISIE 2020-1	750	30 000	31 392	3,10%
TN0006610539	Attij leasing 2019/1	700	14 000	14 690	1,45%
TN0007310485	HL 2018-2	200	4 000	4 303	0,43%
TN0007310535	HL 2020/02	500	20 000	20 227	2,00%
TN0002102069	TL SUB 2018	665	13 300	14 378	1,42%
TN0003900248	UIB 2009-1	500	15 000	15 322	1,51%
TN0004700100	ATL 2023-2	500	50 000	50 900	5,03%
Total		8 315	508 800	523 210	51,72%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours du quatrième trimestre 2023 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 01/10/2023	Acquisiti on	Remboursemen t ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursée s	Plus ou moins- values réalisée s	Coût d'acquisi tion au 31-12- 2023
Emprunts de Sociétés	30 000	0	10 000	10 000	0	20 000
HL 2020-2	30 000	0	10 000	10 000	0	20 000
Total	30 000	0	10 000	10 000	0	20 000

4.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 9 708 DT pour la période allant du 01 Octobre 2023 au 31 Décembre 2023 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-10-2023 au 31-12-2023	Période du 01-01-2023 au 31-12-2023	Période du 01-10-2022 au 31-12-2022	Période du 01-01-2022 au 31-12-2022
Revenus des actions (Dividendes)	0	8 924	0	7 237
Revenus des Emprunts d'Etat	6 582	23 662	5 755	18 802
Revenus des Emprunts de Sociétés	3 126	11 757	3 653	16 510
Total	9 708	44 343	9 407	42 548

4.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 222 277 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif Net
PLT190224 8,99 % ATB	110	110 000	110 910	10,96 %
PLT290124 9,00 % ATB	110	110 000	111 367	11,01 %
Total	220	220 000	222 277	21,97%

4.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 4 661 DT pour la période allant du 01 octobre 2023 au 31 Décembre 2023 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du quatrième trimestre 2023 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-10-2023 au 31-12-2023	Période du 01-01-2023 au 31-12-2023	Période du 01-10-2022 au 31-12-2022	Période du 01-01-2022 au 31-12-2022
Revenus des placements à terme	4 661	17 735	4 006	15 070
Total	4 661	17 735	4 006	15 070

4.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITALFINANCES. Elle s'élève à 1 018 DT au 31 Décembre 2023 contre 1 006 DT au 31 Décembre 2022.

4.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL ainsi que la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 31/12/2023	Valeur au 31/12/2022
TCL à payer	20	11
Retenue à la Source	172	171
Redevance CMF	85	84
Total	277	267

4.8 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 Octobre 2023 au 31 Décembre 2023 s'élève à 7 525 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	(3 261)
Variation de la part Revenu	10 785
Variation de l'Actif Net	7 525

Les mouvements sur le capital au cours du quatrième trimestre 2023 se détaillent ainsi :

Désignation	Capital au 30/09/2023	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/12/2023
Montant	975 381	0	(6 715)	968 667 (*)
Nombre de titres	56 654	0	390	56 264
Nombre d'actionnaires	41	0	3	38

(*) Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital au 01/01/2023. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2023 au 31/12/2023).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/12/2023
Capital sur la base part de capital de début de période	968 667
Variation des +/- values potentielles sur titres	(5 767)
+/- values réalisées sur cession de titres	1 600
Frais de négociation de titres	(109)
Régul des sommes non distribuables de la période	(476)
Capital au 31.12.2023	963 914

4.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01-10-2023 au 31-12-2023	Période du 01-01-2023 au 31-12-2023	Période du 01-10-2022 au 31-12-2022	Période du 01-01-2022 au 31-12-2022
Rémunération du gestionnaire	3 012	12 047	3 139	12 098
Total	3 012	12 047	3 139	12 098

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du quatrième trimestre 2023 s'élève à 3 012 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCES ».

4.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL, ainsi que les autres impôts et taxes.

Désignation	Période du 01-10-2023 au 31-12-2023	Période du 01-01-2023 au 31-12-2023	Période du 01-10-2022 au 31-12-2022	Période du 01-01-2022 au 31-12-2022
Redevance CMF	253	1 012	264	1 017
TCL	36	158	38	155
Autres impôts et taxes	0	775	0	260
Total	289	1 946	302	1 432